



**Police cantonale
Gendarmerie**
Répondant de proximité
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont

Sgt-émérite C. Lovis
079/941.02.17
christian.lovis@vd.ch

Reçu le	Date	Visa
30 AOUT 2019		
Wyss	2/9	Ⓢ
Baudenbacher		
Berthoud		
Marendaz	2.9	9
Marelli	2/9	tl

Greffe municipal
Monsieur le Syndic
Ch. de Lugny-lès-Charolles 2

1031 MEX

Lausanne, le 29 août 2019

Utilisation de modèles réduits volants (drones)

Monsieur le Syndic,

Depuis plusieurs mois maintenant et de plus en plus souvent, les administrations communales sont sollicitées par leurs concitoyens à propos de l'utilisation de modèles réduits volants (drones). Or, ce moyen est notamment employé à des prises de vues qui peuvent s'avérer illicites. La Police de proximité de la Gendarmerie constate fréquemment que l'usage de ces aéronefs sans occupant peut également péjorer la paix publique et créer des conflits de voisinage.

Dès lors, après une approche stratégique de résolution de problème et dans le but d'anticiper ce phénomène en plein essor, je me permets de vous transmettre quelques informations importantes. Leur contenu peut être diffusé sur un numéro du journal communal ou sur le site internet de la commune afin de rendre attentif vos administrés sur la réglementation.

La Réglementation existe au niveau fédéral et c'est l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) qui est l'organe de surveillance compétent. Toutefois, le canton de Vaud s'est doté d'un nouveau Règlement concernant l'interdiction de survol de périmètre qui est rentré en vigueur le 15 juillet 2019. Cette législation est intéressante pour nos communes délégatrices puisqu'elle renforce leurs compétences. Chaque commune peut maintenant **édicter des interdictions permanentes ou temporaires** dans leur règlement général de police et **soumettre l'utilisation d'aéronefs sans occupants à un régime d'autorisation**. (At. 4 RISA).

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information et en attendant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, mes salutations distinguées.


Lovis sgt ém 4092
Répondant de proximité

Annexes :

- Règlement RISA
- Vidéosurveillance par des drones dans le domaine privé

Site officiel de l'Etat de Vaud :

<https://www.vd.ch/themes/securite/drones/>

Site internet de la Confédération :

<https://www.bazl.admin.ch/bazl/fr/home/bonasavoir/drones-et-modeles-reduits/regles-informations-drones.html>

Vidéosurveillance par des drones dans le domaine privé :

<https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/technologien/videoueberwachung/videosurveillance-par-des-drones-dans-le-domaine-prive/videosurveillance-par-des-drones-dans-le-domaine-prive.html>